



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question orale n° 164

Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la manifestation nationale des agriculteurs et éleveurs intitulée « La Caravane des pâturages » qui se déroulera du 14 au 23 février 1998. Elle a pour objectif de combattre la nouvelle réforme de la PAC. Cette réforme engendrerait non seulement un recul important des revenus agricoles mais encore une menace pour un nombre considérable d'exploitations familiales. Cette nouvelle réforme de la PAC s'inscrit dans la continuité de celle de 1992. Elle provoquera une baisse des prix de soutien à la viande bovine de 30 % qui ne sera que partiellement compensée. On peut évaluer à 80 000 le nombre des exploitations à viande dans le Massif central. Ce que propose Bruxelles, c'est, ni plus ni moins, la mort du troupeau allaitant, zone d'élevage traditionnelle unique en Europe. Ce ne sont pas seulement les élevages qui sont en danger, c'est tout le tissu rural qui risque de se fracturer. Aujourd'hui, les éleveurs veulent être reconnus comme des acteurs économiques à part entière. Inquiétude, colère et volonté de se défendre se manifestent aujourd'hui pour préserver un métier et les capacités à faire vivre un aménagement rural en harmonie avec les hommes et l'environnement. La prochaine loi d'orientation agricole devra encourager les agriculteurs qui s'orienteront plus vers la qualité, la sécurité des produits, le respect de l'environnement, notamment au travers du nouveau « contrat territorial d'exploitation ». C'est ce type d'agriculture que veulent promouvoir les éleveurs du bassin allaitant. La France peut impulser une autre logique et des actions novatrices et c'est pourquoi il paraît indispensable que la loi d'orientation agricole soit débattue et votée avant toute réforme de la PAC, pour une agriculture respectueuse des hommes, du territoire et de l'environnement. Il lui demande l'appréciation du gouvernement sur ce problème.

Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Goldberg a présenté une question, n° 164, ainsi rédigée:

«M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la manifestation nationale des agriculteurs et éleveurs intitulée «La Caravane des pâturages», qui se déroulera du 14 au 23 février 1998. Elle a pour objectif de combattre la nouvelle réforme de la PAC. Cette réforme engendrerait non seulement un recul important des revenus agricoles mais encore une menace directe pour un nombre considérable d'exploitations familiales. Cette nouvelle réforme de la PAC s'inscrit dans la continuité de celle de 1992. Elle provoquera une baisse des prix de soutien à la viande bovine de 30 %, qui ne sera que partiellement compensée. On peut évaluer à 80 000 le nombre des exploitations menacées, dont toutes les exploitations à viande dans le Massif central. Ce que propose Bruxelles, c'est, ni plus ni moins, la mort du troupeau allaitant, zone d'élevage traditionnelle, unique en Europe. Ce ne sont pas seulement les élevages qui sont en danger, c'est tout le tissu rural qui risque de se fracturer. Aujourd'hui, les éleveurs veulent être reconnus comme des acteurs économiques à part entière. Inquiétude, colère et volonté de se défendre se manifestent aujourd'hui pour préserver un métier et les capacités à faire vivre un aménagement rural en harmonie avec les hommes et l'environnement. La prochaine loi d'orientation agricole devra encourager les agriculteurs qui s'orienteront plus vers la qualité, la sécurité des produits, le respect de l'environnement, notamment au travers du nouveau «contrat territorial d'exploitation». C'est ce type d'agriculture que veulent promouvoir les éleveurs du bassin

allaitant. La France peut impulser une autre logique et des actions novatrices et c'est pourquoi il paraît indispensable que la loi d'orientation agricole soit débattue et votée avant toute réforme de la PAC, pour une agriculture respectueuse des hommes, du territoire et de l'environnement. Il lui demande l'appréciation du Gouvernement sur ce problème.»

La parole est à M. Pierre Goldberg, pour exposer sa question.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre de l'agriculture, je voudrais attirer votre attention sur la manifestation nationale des agriculteurs et éleveurs intitulée «La caravane des pâturages», qui se déroulera du 14 au 23 février 1998 entre Clermont-Ferrand et Bruxelles en passant par Paris. Elle a pour objectif de combattre la nouvelle réforme de la PAC.

Cette réforme engendrerait un fort recul des revenus agricoles. De plus, un nombre considérable d'exploitations familiales seraient directement menacées dans un avenir très proche.

En effet, la nouvelle réforme de la PAC s'inscrit dans la continuité de celle de 1992, orientée vers la mondialisation de nos produits. Elle s'appuie sur une baisse des prix de soutien à la viande bovine de 30 %, qui ne sera que partiellement compensée.

Des chercheurs de l'INRA ont évalué entre 10 et 20 milliards de francs la perte en chiffre d'affaires pour notre agriculture, avec des écarts encore accrus entre les grandes et les petites exploitations, alors que déjà 80 % des aides compensatoires bénéficient à 20 % des agriculteurs.

Nous aboutirons donc à une situation intolérable.

Dans ces conditions, comment préparer la relève des générations et installer des jeunes, faire jouer à l'agriculture son rôle moteur dans la création d'emplois ? Quel est l'avenir du bassin allaitant, alors que la moyenne d'âge des agriculteurs se situe entre quarante-cinq et cinquante ans et que la majorité d'entre eux n'ont pas de successeur ?

On peut évaluer à 80 000 le nombre des exploitations menacées, dont toutes les exploitations à viande du Massif central. Ce que propose Bruxelles, c'est ni plus ni moins la mort du troupeau allaitant, zone d'élevage traditionnelle, unique en Europe. Ce ne sont pas seulement les élevages qui sont en danger, c'est tout le tissu rural qui risque de se fracturer.

Aujourd'hui, les éleveurs veulent être reconnus comme des acteurs économiques à part entière. Inquiétude, colère et volonté de se défendre se manifestent pour préserver un métier et les capacités à faire vivre un aménagement rural en harmonie avec les hommes et l'environnement.

La prochaine loi d'orientation agricole devra encourager les agriculteurs, qui s'orienteront plus vers la qualité, la sécurité des produits, le respect de l'environnement, notamment au travers du nouveau «contrat territorial d'exploitation». C'est ce type d'agriculture que veulent promouvoir les éleveurs du bassin allaitant.

La France peut impulser une autre logique et des actions novatrices. C'est pourquoi il paraît indispensable que la loi d'orientation agricole soit débattue et votée avant toute réforme de la PAC, pour une agriculture respectueuse des hommes, du territoire et de l'environnement.

Que pense le Gouvernement de ce problème ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Je pense comme vous, monsieur le député, que les propositions de la Commission pour le secteur de la viande bovine ne sont pas à la mesure des enjeux de la réforme.

En effet, en dépit de leur brutalité, ces propositions ne permettront pas d'éviter les perturbations de marché que l'on ne peut malheureusement pas écarter à plus ou moins brève échéance et que la Commission elle-même prévoit.

La Commission a proposé une baisse de prix de 30 % au motif que seule une réduction de cette ampleur pourrait nous mettre sur un pied d'égalité avec les Américains sur les marchés mondiaux. Or la production européenne est destinée à 90 % au marché intérieur. Il faut donc d'abord raisonner en termes de compétitivité interne et nous devons avant tout essayer de reconquérir la confiance du consommateur européen.

Cela ne veut pas dire que les exportations sont quantité négligeable ou que les performances de notre élevage sont un sujet secondaire. Non, cela veut simplement dire qu'il faut définir les priorités et bien cibler nos efforts. Alors qu'elle propose déjà d'amputer les prix garantis d'un tiers ou presque, la Commission prévoit aussi d'abandonner toute intervention publique et de la remplacer par le stockage privé. Or l'histoire récente a montré, malheureusement, que nous ne sommes jamais à l'abri d'une crise grave. Le stockage privé n'est donc pas une réponse crédible.

Un de mes premiers objectifs dans la négociation, que j'ai encore rappelé récemment aux commissaires, est donc de maintenir l'intervention publique comme instrument indispensable de gestion du marché.

Je tiens également à ce que la baisse de prix minimale nécessaire pour rapprocher les prix des viandes rouges et ceux des viandes blanches soit intégralement et équitablement compensée. Sur ce point, les propositions de la Commission sont inacceptables en l'état car elles pénalisent lourdement les exploitations allaitantes.

Or ces exploitations apportent des réponses aux préoccupations nouvelles qu'exprime le consommateur, qui veut une viande de qualité, produite avec une alimentation naturelle faite d'herbe et de fourrages; l'élevage allaitant lui en donne la certitude.

Pour toutes ces raisons, je me bats et je me battraï pour établir la juste compensation qui est due aux élevages allaitants.

Je crois d'ailleurs que, si nous voulons que soit affirmée avec force la priorité qu'il convient d'accorder au sol et à l'occupation qui en est faite par l'activité agricole, il est indispensable de lier une partie des primes animales aux hectares servant à l'alimentation des bêtes.

Le document intermédiaire qui a été adopté par le Conseil des ministres européens de l'agriculture en novembre 1997 constitue à mes yeux un premier pas positif, mais il faudra rester vigilants dans les semaines qui viennent, dès que les premières propositions de règlements seront présentées par la Commission, dans la seconde quinzaine du mois de mars.

Dans cet esprit, nous travaillons actuellement à convaincre la Commission et nos partenaires européens - je crois savoir que vous avez aussi agi ce sens - que le modèle européen préconisé par le Conseil des ministres de novembre dernier pourrait être celui que nous avons défini, en accord avec les partenaires professionnels, dans le projet de loi d'orientation agricole, qui reconnaît, notamment à travers le contrat territorial d'exploitation, les fonctions économique, sociale et environnementale de l'agriculture. Ce projet de loi vous sera soumis au printemps.

En adoptant ce texte, le Parlement pourra montrer une nouvelle fois que la France, première puissance agricole européenne, est aussi capable de porter un projet à la fois innovant et réaliste qui concilie l'identité de notre agriculture et les contraintes des marchés internationaux.

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, je prends bonne note de votre réponse. Je suis effectivement intervenu avec des collègues de la majorité plurielle auprès du commissaire européen à Bruxelles.

Pour le groupe communiste, c'est toute la logique de cette réforme qu'il faut changer. La situation est très grave, et grands sont les risques de destruction de la ruralité. Cela nous inquiète énormément. De nombreuses régions sont concernées. Par ailleurs, le coût social à payer par la société est extrêmement élevé.

C'est pourquoi nous estimons urgent que soit organisé à l'Assemblée nationale un débat sur cette question, et nous voudrions qu'il précède l'adoption définitive de la réforme de la PAC. Vous-même n'en seriez que plus fort dans vos négociations.

Nous continuerons donc à agir pour une autre réforme de la PAC fondée sur d'autres concepts. J'espère qu'en conjuguant nos efforts, nous y arriverons, dans l'intérêt du troupeau allaitant.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 164

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 1998, page 1023

Réponse publiée le : 11 février 1998, page 1366

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 1998